

Le 9 janvier 2021

Objet: Mise à jour des mesures sanitaires

Chers parents,

Nous sommes heureux de vous apprendre que vos enfants seront de retour à l'école dès le lundi 11 janvier prochain.

Voici la mise à jour des mesures sanitaires pour ce retour à l'école :

Il y a un seul groupe-classe stable par classe, en tout temps, sans mesure de distanciation.

Il y a une distance de 2 mètres entre les élèves de groupes-classes stables différents et une distance de 2 mètres entre les élèves et le personnel. Lorsque ce n'est pas possible, le port de l'équipement de protection individuelle est requis pour le personnel.

Le port d'un couvre-visage par tous les élèves est requis en tout temps dans les corridors, les aires communes et sur le terrain de l'école, sauf aux récréations. (Les parents devront s'assurer de fournir le couvre-visage à leur enfant dès lundi).

Le port du couvre-visage en classe est obligatoire pour les élèves de 5^e et 6^e année.

Les élèves du préscolaire n'ont pas à porter le couvre-visage.

Les activités parascolaires, sorties scolaires et activités interscolaires sont suspendues.

Les Projets pédagogiques particuliers sont maintenus en groupe-classe stable. Si impossible, une distanciation de 2 mètres doit être maintenue en tout temps entre les élèves ne provenant pas du même groupe-classe stable et les règles sanitaires doivent être rigoureusement observées.

Le port du masque de procédure (ou chirurgical) pour tout le personnel scolaire est requis en tout temps dans les aires communes intérieures et extérieures.

Les visiteurs à l'école sont réduits au minimum.

Les services de garde scolaire sont organisés dans le respect des groupes-classes stables ou instauration de sous-groupes respectant la distanciation physique.

Nous souhaitons vous rappeler de ne pas envoyer votre enfant à l'école s'il **présente des symptômes** ou s'il est visé par une **consigne d'isolement** pour une des raisons suivantes :

- Il a reçu un résultat de test positif
- Il est en attente d'un test ou d'un résultat de test
- Il a été en contact avec un cas confirmé
- Il est de retour de voyage
- Il présente des symptômes

Ainsi, si un élève ou un membre du personnel doit s'isoler au-delà de la date de retour en classe, nous communiquerons directement avec lui pour **réaffirmer qu'il pourra uniquement réintégrer l'école après sa période d'isolement**, conformément aux recommandations de la Santé publique.

Nous aimerions solliciter tout spécialement votre collaboration à la fin des classes et sur le chemin du retour pour que vous respectiez :

- La distance de 2 mètres
- Le port du masque

La sécurité et la santé de vos enfants sont une responsabilité collective et dépendent des efforts de tous. Nous comptons sur votre précieuse collaboration.

Au plaisir de vous revoir,

Christian Milliard | Directeur | **École Sainte-Lucie**
Medgine Bras | Directrice adjointe | **École Sainte-Lucie**